

## **MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

### **À Agriculture et Agroalimentaire Canada**

**Bâtir une véritable politique agricole canadienne pour une agriculture compétitive, pérenne et adaptée aux défis de demain**

Commentaires de l'UPA concernant la consultation sur le prochain cadre stratégique agricole du Canada

26 juin 2026

# Table des matières

<b>L'Union des producteurs agricoles .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Cadre actuel : des acquis importants, mais des limites devenues évidentes .....</b>	<b>4</b>
1.1. Rappel des grandes lignes du Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023-2028).....	4
<b>2. Bilan de mi-parcours : des outils à adapter à une nouvelle réalité climatique .....</b>	<b>5</b>
2.1. Augmentation structurelle des risques climatiques .....	5
2.2. Programmes de gestion des risques de moins en moins adaptés .....	6
2.3. Réforme d'Agri-relance devenue nécessaire .....	6
<b>3. Perspectives et enjeux : une agriculture à un moment charnière .....</b>	<b>7</b>
3.1. Perspectives de croissance majeures pour le secteur agricole.....	7
3.2. Défis structurels pour le secteur agricole .....	8
<b>4. Cinq priorités pour le prochain cadre stratégique .....</b>	<b>9</b>
4.1. Pérennité économique et générationnelle des entreprises agricoles .....	9
4.2. Adaptation climatique et gestion des risques .....	10
4.3. Accès aux marchés et diversification commerciale .....	11
4.4. Croissance durable et compétitivité du secteur agricole .....	11
4.5. Recherche publique, innovation et transfert technologique.....	12
<b>5. Pleine reconnaissance de tous les secteurs de production et soutien de la diversification des modèles agricoles.....</b>	<b>13</b>
5.1. Reconnaissance du secteur aquacole au sein du secteur agricole.....	13
5.2. Soutien du développement de la production biologique.....	13
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>14</b>

## L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les quelque 42 000 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent plus de 29 000 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à environ 52 500 personnes. Chaque année, ils investissent 1,6 G\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2025, le secteur agricole québécois a généré 13,5 G\$ de recettes monétaires agricoles, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Plus de 31 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle d'environ 539 M\$ générant un chiffre d'affaires de 4,7 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales, 88 syndicats locaux et 145 groupes régionaux (120) et provinciaux (25) spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs dans toutes les régions agricoles québécoises.

Très fortement impliquée dans un grand nombre de dossiers structurants pour le milieu (exemple : cocréation, en 1975, de ce qui allait devenir l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand et son appellation Terroir et saveurs). L'UPA a aussi mis en place plusieurs tables de travail, en l'occurrence sur la production biologique, l'horticulture et la mise en marché de proximité, où les intervenants des secteurs concernés peuvent bâtir l'avenir de façon concertée.

# 1. Cadre actuel : des acquis importants, mais des limites devenues évidentes

## 1.1. Rappel des grandes lignes du Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023-2028)

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), qui couvre la période 2023-2028, constitue l'actuel cadre stratégique agricole fédéral-provincial-territorial. Celui-ci prévoit des investissements totalisant 3,5 milliards de dollars sur cinq ans afin de soutenir la compétitivité, la durabilité et la résilience du secteur agricole canadien.

De cette enveloppe, environ 1 milliard de dollars sont consacrés aux activités et programmes fédéraux de portée nationale administrés par Agriculture et Agroalimentaire Canada, tandis que 2,5 milliards de dollars sont destinés aux programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces, selon une répartition de 60 % – 40 %. À ces sommes s'ajoutent les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), qui représentent en moyenne près de 2 milliards de dollars par année à l'échelle canadienne. Il importe également de souligner que les entreprises agricoles financent une part significative de ces programmes. Leur contribution annuelle moyenne s'est élevée à 1,5 milliard de dollars au cours des trois premières années du PCA durable.

Pour le Québec, le financement fédéral et provincial associé au cadre actuel est estimé à 955 M\$ sur cinq ans, incluant près de 367 M\$ pour les initiatives stratégiques provinciales, notamment en agroenvironnement et en services-conseils, ainsi qu'environ 588 M\$ alloués aux programmes de GRE.

Le cadre actuel a permis le déploiement de plusieurs initiatives positives, notamment en matière d'agroenvironnement, de services-conseils et de soutien à certaines pratiques favorisant l'adaptation des entreprises agricoles. Il a également contribué à maintenir une certaine stabilité budgétaire dans un contexte marqué par d'importantes perturbations économiques et commerciales au cours des dernières années.

Toutefois, l'évolution rapide des risques climatiques, économiques et géopolitiques met aujourd'hui en lumière plusieurs limites structurelles du cadre actuel. Les réalités auxquelles font face les entreprises agricoles ont considérablement évolué depuis la conception des programmes en place, particulièrement en ce qui concerne la fréquence des événements climatiques extrêmes, la volatilité des marchés, la hausse des coûts de production et les pressions exercées sur la rentabilité des exploitations agricoles.

## 2. Bilan de mi-parcours : des outils à adapter à une nouvelle réalité climatique

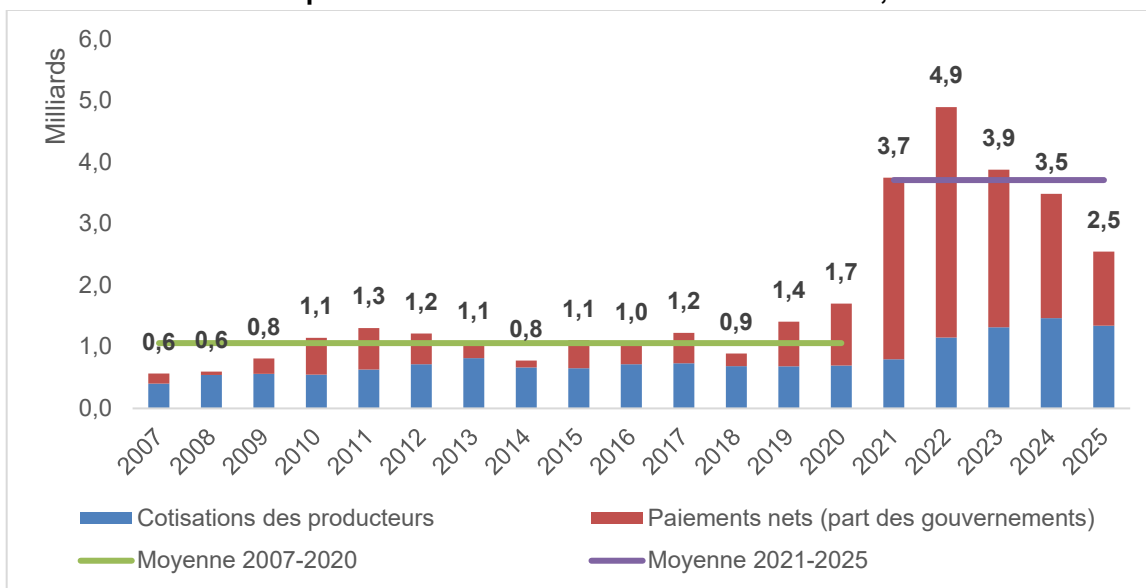
Le bilan de mi-parcours du PCA durable permet de constater que plusieurs outils devront être modernisés et adaptés afin que le prochain cadre stratégique puisse répondre plus efficacement aux défis auxquels le secteur agricole sera confronté au cours des années à venir.

### 2.1. Augmentation structurelle des risques climatiques

Depuis plusieurs années, les entreprises agricoles canadiennes font face à une augmentation marquée de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. Les épisodes de sécheresse, d'excès de pluie, d'inondations, de gels tardifs, de vagues de chaleur et d'événements météorologiques imprévisibles ont des répercussions directes sur les rendements, la qualité des productions et les coûts d'exploitation.

Cette évolution se reflète clairement dans la progression des paiements versés dans le cadre des programmes d'assurance récolte au Canada. Alors que ces programmes étaient initialement conçus pour répondre à des événements ponctuels et exceptionnels, les sommes versées au cours des dernières années démontrent plutôt une tendance lourde caractérisée par une augmentation importante et persistante des indemnités accordées.

**Évolution des paiements en assurance récolte au Canada, 2007 à 2025**



Sources : Statistique Canada, tableau 32-10-0106-01, compilation DREPA-UPA.

Le graphique précédent illustre clairement que les changements climatiques ne constituent plus un risque marginal ou occasionnel, mais bien une nouvelle réalité structurelle pour le secteur agricole canadien. Cette situation exerce une pression croissante sur les entreprises agricoles, mais également sur les programmes publics de gestion des risques, dont plusieurs ont été conçus dans un contexte climatique et économique très différent de celui observé

aujourd'hui. De plus, la portion de financement de ces programmes, qui est assumée par les entreprises agricoles, a connu une hausse significative, une conséquence directe des changements climatiques.

## **2.2. Programmes de gestion des risques de moins en moins adaptés**

Le bilan de mi-parcours du cadre actuel met également en évidence certaines limites importantes des programmes de GRE. Bien que ces programmes demeurent essentiels pour soutenir la stabilité du secteur agricole, plusieurs d'entre eux peinent à évoluer au même rythme que l'accroissement des risques auxquels font face les entreprises.

Plusieurs producteurs constatent notamment des délais importants avant le versement des indemnités et des seuils d'intervention parfois mal adaptés à la réalité économique actuelle. Certains programmes, comme Agri-stabilité, deviennent pratiquement inopérants après plusieurs années consécutives de difficultés financières, limitant ainsi leur capacité de prévenir une détérioration durable de la situation des entreprises.

Dans ce contexte, le prochain cadre stratégique devra moderniser les programmes de GRE afin qu'ils soient plus rapides, prévisibles, flexibles et mieux adaptés à la nouvelle réalité du secteur agricole.

## **2.3. Réforme d'Agri-relance devenue nécessaire**

Les limites du cadre Agri-relance actuel apparaissent particulièrement évidentes. Conçu à l'origine pour intervenir en cas de catastrophes exceptionnelles et ponctuelles, ce cadre se révèle de moins en moins adapté dans un contexte où les événements climatiques extrêmes deviennent récurrents et structurels.

Les dernières années ont démontré que les délais associés à l'évaluation, à l'élaboration et au déploiement des interventions d'Agri-relance réduisent considérablement l'efficacité du programme pour les entreprises agricoles. Dans plusieurs situations, les producteurs doivent composer pendant de longs mois avec une importante incertitude financière avant qu'une décision ne soit prise quant à l'admissibilité ou à l'ampleur du soutien offert.

Cette approche, fondée sur des interventions ad hoc négociées entre les gouvernements provincial et fédéral après chaque événement (et qui demeure tributaire des décisions politiques), apparaît de plus en plus difficilement conciliable avec la réalité actuelle du secteur agricole. Les perturbations climatiques extrêmes tendent désormais à se répéter d'une année à l'autre, voire plusieurs fois au cours d'une même saison de production.

Dans ce contexte, l'UPA estime qu'une réforme importante d'Agri-relance sera nécessaire dans le prochain cadre stratégique afin qu'il devienne plus prévisible, plus rapide et mieux adapté à la récurrence des événements climatiques. L'établissement de protocoles d'intervention préétablis pour certains types de catastrophes récurrentes pourrait notamment permettre d'améliorer considérablement l'efficacité et la rapidité des interventions.

Plus largement, le prochain cadre stratégique devra reconnaître que l'adaptation aux changements climatiques ne peut plus reposer uniquement sur des mécanismes de soutien financier après sinistre. Les interventions publiques devront également davantage soutenir les investissements préventifs, l'adaptation des pratiques agricoles et le développement d'outils permettant de réduire structurellement la vulnérabilité des entreprises agricoles face aux aléas climatiques.

### **3. Perspectives et enjeux : une agriculture à un moment charnière**

Le secteur agricole canadien entre dans une période déterminante de son évolution. Les transformations économiques, technologiques, environnementales et géopolitiques actuellement à l'œuvre génèrent à la fois des perspectives de développement importantes et des défis majeurs pour les entreprises agricoles. Dans ce contexte, le prochain cadre stratégique devra permettre au secteur de saisir les occasions qui se présentent tout en lui donnant les moyens de faire face aux pressions croissantes auxquelles il est confronté.

#### **3.1. Perspectives de croissance majeures pour le secteur agricole**

Malgré les incertitudes actuelles, plusieurs tendances offrent des perspectives favorables pour l'avenir de l'agriculture québécoise et canadienne.

D'abord, l'accélération du développement et de l'adoption de nouvelles technologies agricoles représente une occasion majeure d'améliorer la productivité, l'efficacité des intrants et la capacité d'adaptation des entreprises agricoles. L'agriculture de précision, les nouvelles approches de gestion des sols, l'amélioration génétique, les outils numériques et les technologies liées à l'adaptation climatique présentent un potentiel important pour accroître la compétitivité du secteur tout en réduisant sa vulnérabilité face aux aléas climatiques.

Le développement de la transformation alimentaire et de la valeur ajoutée constitue également un levier important pour renforcer l'économie agroalimentaire canadienne. Dans un contexte de volatilité commerciale et de perturbation des chaînes d'approvisionnement, le renforcement des capacités de transformation locales et régionales peut contribuer à améliorer la résilience économique du secteur, à diversifier les débouchés et à accroître les retombées économiques dans les régions.

Par ailleurs, les accords commerciaux déjà en vigueur continuent de présenter un fort potentiel pour les exportations agricoles canadiennes. Toutefois, plusieurs de ces marchés demeurent sous-exploités. Une meilleure valorisation des accords existants, combinée à un accompagnement accru des entreprises agricoles et agroalimentaires, pourrait favoriser une diversification des marchés et réduire la dépendance à certains partenaires commerciaux.

L'innovation et la recherche appliquée représentent également des éléments stratégiques pour soutenir l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole. Les entreprises agricoles devront continuer d'évoluer dans un environnement caractérisé par des attentes sociétales

croissantes, des pressions environnementales accrues et une concurrence internationale importante. Dans ce contexte, la capacité du Canada à maintenir une recherche publique forte et un transfert technologique efficace sera déterminante.

Enfin, les prochaines années permettront également de soutenir le renouvellement générationnel du secteur agricole. Le nombre important de transferts d'entreprises à venir représente certes un défi, mais aussi l'occasion de favoriser l'innovation, l'adoption de nouvelles pratiques et l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles.

### **3.2. Défis structurels pour le secteur agricole**

Parallèlement à ces perspectives, le secteur agricole devra composer avec plusieurs enjeux majeurs qui risquent d'accentuer la vulnérabilité des entreprises agricoles au cours des prochaines années.

Les changements climatiques demeurent sans contredit l'un des principaux défis structurels auxquels fait face le secteur. L'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes entraîne une pression croissante sur les rendements, les infrastructures, les coûts de production et les programmes de GRE. Cette situation accentue également l'incertitude financière et complexifie davantage les décisions d'investissement à long terme.

La volatilité des marchés et les tensions géopolitiques représentent également une source importante d'instabilité. Les dernières années ont démontré à quel point les conflits commerciaux, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les fluctuations rapides des prix peuvent affecter simultanément les revenus agricoles et les coûts des intrants.

À cela s'ajoute la hausse rapide des coûts de production, des taux d'intérêt et du niveau de l'endettement des entreprises agricoles. Cette pression financière réduit les marges de manœuvre des producteurs et limite leur capacité d'investir dans l'adaptation, l'innovation et le transfert d'entreprises.

Le vieillissement de la population agricole et la complexité croissante des transferts d'entreprises constituent également des enjeux préoccupants. Une part importante des exploitations agricoles se trouve actuellement à une étape critique de leur développement, où la capacité d'assurer une relève viable et de maintenir les activités agricoles à long terme devient un défi central.

Le secteur devra également continuer de composer avec des enjeux persistants liés à la main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne l'accès aux travailleurs étrangers temporaires et les contraintes administratives qui y sont associées.

Enfin, l'UPA demeure préoccupée par le recul observé dans certains secteurs de la recherche publique agricole. Les fermetures de centres de recherche, les réductions de financement et l'affaiblissement de certaines capacités de recherche appliquée risquent de compromettre la capacité du secteur à développer les connaissances et les innovations nécessaires pour répondre aux défis futurs.

## 4. Cinq priorités pour le prochain cadre stratégique

Le prochain cadre stratégique devra viser la mise en œuvre d'une stratégie claire, cohérente et ambitieuse, appuyée par des objectifs mesurables, afin de soutenir la croissance du secteur de la production agricole et de la transformation alimentaire du pays. Cette orientation est d'autant plus essentielle que l'agriculture et l'agroalimentaire constituent un pilier économique stratégique pour le Canada, tant par leur contribution au PIB et à l'emploi que par leur rôle dans l'occupation du territoire, la vitalité des régions, la sécurité alimentaire et la balance commerciale.

Dans un contexte marqué par l'accélération des changements climatiques, l'instabilité économique, la volatilité des marchés et les profondes transformations du secteur agricole, le prochain cadre stratégique devra également moderniser les interventions publiques afin d'assurer la pérennité, la compétitivité et la capacité d'adaptation des entreprises agricoles canadiennes.

L'UPA estime que le prochain cadre stratégique devra prioritairement concentrer ses interventions autour des cinq axes suivants. Le gouvernement fédéral devra par ailleurs prévoir les ressources budgétaires nécessaires pour appuyer pleinement les actions qui en découlent. Rappelons que le budget d'Agriculture et Agroalimentaire Canada représente moins de 1 % des dépenses budgétaires fédérales, alors que les données internationales situent généralement les dépenses publiques consacrées à l'agriculture à une proportion près de deux fois plus élevée des dépenses publiques totales.

### 4.1. Pérennité économique et générationnelle des entreprises agricoles

Au-delà de la résilience, soit la simple capacité de réagir aux crises, le prochain cadre stratégique devra viser explicitement la pérennité des entreprises agricoles canadiennes. Cette approche implique de maintenir les conditions nécessaires à la rentabilité, à la continuité des opérations et au renouvellement du tissu agricole à long terme. À cet égard, la bonification du programme Agri-stabilité apparaît essentielle. Celui-ci devrait notamment comporter un seuil d'intervention permettant de maintenir sa capacité à soutenir les entreprises agricoles, même après plusieurs années consécutives de difficultés financières.

Le secteur agricole fait actuellement face à une combinaison de pressions importantes, notamment l'augmentation des coûts de production, l'endettement croissant des entreprises ainsi que le vieillissement rapide de la population agricole. Le nombre élevé de transmissions d'entreprises prévues au cours des prochaines années constitue un enjeu majeur pour l'avenir du secteur, puisqu'il pourrait entraîner le transfert de plusieurs dizaines de milliards de dollars en capitaux. Dans ce contexte, le secteur agricole devrait bénéficier d'un accès à du financement à très faible taux d'intérêt, fixe et prévisible, afin de faciliter les transferts d'entreprises et de favoriser les investissements stratégiques à la ferme.

Dans ce contexte, le prochain cadre stratégique devra soutenir davantage la relève agricole, faciliter les transferts d'entreprises et préserver un tissu agricole dynamique et diversifié sur l'ensemble du territoire. La rentabilité des entreprises agricoles demeure une condition essentielle à l'investissement, à l'innovation et au maintien des activités agricoles dans les régions.

L'UPA estime que les actions prioritaires liées à cet axe sont les suivantes :

- améliorer le programme Agri-stabilité :
  - en y introduisant un plancher d'intervention afin qu'il continue d'intervenir après plusieurs années consécutives de difficultés financières;
  - en augmentant le taux de couverture à 85 % de la marge de référence et en pérennisant le taux d'indemnisation de 90 %;
- offrir, par l'entremise des programmes de GRE, des bonifications accessibles aux entreprises de la relève et en démarrage;
- offrir un accès à du financement à très faible taux d'intérêt, fixe et prévisible;
- reconnaître la gestion de l'offre comme un outil essentiel de gestion des risques au Canada et la préserver intégralement contre toute concession commerciale, conformément au projet de loi C-202.

## 4.2. Adaptation climatique et gestion des risques

L'adaptation aux changements climatiques devra constituer l'élément central du prochain cadre stratégique agricole. Dans ce contexte, les programmes de GRE devront être modernisés afin de générer des interventions plus rapides et prévisibles, tout en étant plus flexibles et mieux adaptés à la réalité actuelle des producteurs agricoles. Une réforme importante du cadre Agri-relance semble notamment nécessaire afin de mieux répondre à la récurrence des catastrophes climatiques.

Le prochain cadre devra également privilégier les investissements préventifs et les pratiques permettant de réduire structurellement la vulnérabilité des entreprises agricoles. Cela inclut notamment le soutien à l'amélioration de la santé des sols, à la gestion de l'eau, aux infrastructures d'adaptation, à l'agriculture de précision ainsi qu'aux technologies permettant d'améliorer la résilience des exploitations agricoles.

Par ailleurs, les efforts déjà déployés par les producteurs agricoles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de séquestration du carbone et de pratiques agroenvironnementales devront être pleinement reconnus et soutenus.

L'UPA estime que les actions prioritaires liées à cet axe sont les suivantes :

- réformer complètement le cadre Agri-reliance afin qu'il atteigne pleinement ses objectifs;
- améliorer le programme Agri-protection afin qu'il prévoie la flexibilité nécessaire pour adapter les couvertures d'assurance récolte aux nouvelles réalités climatiques;
- favoriser les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques au sein des entreprises agricoles.

### 4.3. Accès aux marchés et diversification commerciale

Le contexte géopolitique et commercial actuel démontre l'importance pour le secteur agricole canadien de pouvoir compter sur des marchés stables, diversifiés et prévisibles. Les tensions commerciales, les menaces tarifaires ainsi que les perturbations des chaînes d'approvisionnement observées au cours des dernières années accentuent la vulnérabilité des entreprises agricoles fortement dépendantes des marchés d'exportation.

Le prochain cadre stratégique devra donc soutenir davantage la diversification des débouchés commerciaux et maximiser les retombées des accords commerciaux déjà en vigueur, notamment en s'attaquant aux barrières non tarifaires qui limitent l'accès réel aux marchés pourtant déjà concédé dans les accords commerciaux. Plusieurs marchés internationaux disposent d'un potentiel important qui demeure sous-utilisé faute d'accompagnement, de promotion ou de conditions d'accès adaptées.

L'UPA estime que les actions prioritaires liées à cet axe sont les suivantes :

- accroître les efforts de diversification des marchés d'exportation en augmentant les investissements consacrés à la promotion internationale des produits agricoles et agroalimentaires canadiens, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises dans le développement de nouveaux débouchés;
- intensifier les interventions du gouvernement fédéral visant à éliminer les barrières non tarifaires imposées par nos partenaires commerciaux et à assurer l'application pleine et entière des accords commerciaux en vigueur afin de garantir un accès réel, stable et prévisible aux marchés internationaux.

### 4.4. Croissance durable et compétitivité du secteur agricole

Le prochain cadre stratégique devra également créer les conditions favorables à une croissance durable du secteur agricole canadien. Dans un environnement marqué par une forte concurrence internationale et une hausse rapide des coûts de production, les entreprises agricoles doivent pouvoir améliorer leur productivité, accroître leur efficacité et renforcer leur capacité d'investissement.

Le développement de la transformation alimentaire et de la valeur ajoutée représente à cet égard un levier important pour renforcer les retombées économiques du secteur agricole et agroalimentaire dans les régions. Le renforcement des chaînes d'approvisionnement et des capacités de transformation locales peut également contribuer à améliorer la résilience économique du secteur.

Le prochain cadre devra aussi soutenir l'adoption de nouvelles technologies, l'automatisation, l'agriculture de précision ainsi que les investissements permettant d'améliorer la performance économique et environnementale des entreprises agricoles.

L'UPA estime que les actions prioritaires liées à cet axe sont les suivantes :

- bonifier les programmes de soutien à l'investissement afin d'accélérer l'adoption de technologies, l'automatisation, l'agriculture de précision et l'amélioration de la productivité des entreprises agricoles;
- soutenir le développement des capacités de transformation alimentaire et des chaînes d'approvisionnement locales afin d'accroître la valeur ajoutée et la résilience économique du secteur.

#### **4.5. Recherche publique, innovation et transfert technologique**

La recherche, l'innovation et le transfert technologique seront au cœur de la capacité d'adaptation du secteur agricole au cours des décennies à venir. Le prochain cadre stratégique devra donc prévoir un réinvestissement important dans la recherche publique et appliquée afin de soutenir le développement de nouvelles pratiques, technologies et approches adaptées aux réalités futures du secteur.

L'UPA demeure préoccupée par les compressions récentes annoncées dans la recherche agricole au Canada, lesquelles se traduiront, à terme, par des fermetures de centres de recherche ainsi que par une réduction des capacités de recherche appliquée adaptées aux réalités climatiques et agronomiques québécoises et canadiennes.

Dans un environnement caractérisé par des changements rapides et une concurrence internationale accrue, le maintien d'une forte capacité de recherche constitue un élément stratégique pour la compétitivité du secteur agricole canadien. Le soutien au transfert technologique et à l'accompagnement des entreprises agricoles devra également être renforcé afin d'accélérer l'adoption des innovations dans les fermes.

L'UPA estime que les actions prioritaires liées à cet axe sont les suivantes :

- réinvestir de façon importante dans la recherche agricole publique et appliquée afin de maintenir une capacité de recherche forte et adaptée aux réalités québécoises et canadiennes;
- renforcer le soutien au transfert technologique et à l'accompagnement des entreprises agricoles afin d'accélérer l'adoption des innovations dans les fermes.

## 5. Pleine reconnaissance de tous les secteurs de production et soutien de la diversification des modèles agricoles

### 5.1. Reconnaissance du secteur aquacole au sein du secteur agricole

L'aquaculture répond pleinement aux caractéristiques d'une activité agricole. À l'instar des autres productions animales, les entreprises aquacoles élèvent des animaux sur l'ensemble de leur cycle de vie, sont exposées à des risques environnementaux, biologiques et sanitaires importants et nécessitent des investissements considérables en immobilisations.

D'ailleurs, l'aquaculture est reconnue comme une activité agricole au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et les aquaculteurs canadiens déclarent leurs revenus et acquittent leurs impôts à titre d'agriculteurs. Malgré cette reconnaissance, le secteur demeure exclu de plusieurs programmes clés de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du PCA durable.

Cette situation limite la capacité de développement du secteur aquacole canadien et crée un désavantage concurrentiel important par rapport à plusieurs territoires étrangers, où l'aquaculture bénéficie d'un soutien structuré en matière de gestion des risques, de recherche et d'innovation.

Dans ce contexte, l'UPA estime que le prochain cadre stratégique devra reconnaître pleinement l'aquaculture comme un secteur agricole à part entière et assurer un accès équitable aux différents programmes de soutien et de gestion des risques.

### 5.2. Soutien du développement de la production biologique

Les entreprises biologiques contribuent activement à l'adoption de pratiques favorisant la santé des sols, la biodiversité et la réduction de la dépendance aux intrants externes, tout en améliorant la capacité des entreprises agricoles à faire face aux aléas climatiques.

Le marché biologique canadien dépasse aujourd'hui les 10 G\$. Toutefois, près de 80 % des aliments biologiques consommés au Canada sont importés, principalement des États-Unis, ce qui illustre à la fois le potentiel de croissance du secteur et le retard relatif du Canada en matière de soutien à la production biologique.

Dans ce contexte, l'UPA estime que le prochain cadre stratégique devra prévoir une véritable stratégie de développement du secteur biologique, notamment par :

- le soutien aux entreprises en transition;
- le partage des coûts de certification;
- le renforcement de la recherche et du transfert technologique;
- le maintien des normes biologiques canadiennes;
- le soutien au développement des marchés.

## 6. Conclusion

Les transformations rapides auxquelles fait face le secteur agricole canadien exigent une modernisation importante des politiques et des outils de soutien.

Le prochain cadre stratégique devra notamment mieux répondre à l'augmentation des risques climatiques, soutenir la rentabilité et les transferts d'entreprises, renforcer la compétitivité du secteur et réinvestir en recherche et en innovation. Dans un contexte international plus instable, le maintien d'un secteur agricole fort, innovant et durable constitue un enjeu stratégique pour le Canada.

L'UPA estime donc que le prochain cadre stratégique devra offrir des outils plus prévisibles, flexibles et adaptés aux nouvelles réalités du secteur agricole afin d'assurer sa pérennité à long terme.